

SOMMAIRE

I – PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

BUDGET ET MODERNISATION

ARRETE n° 2008 – 00602 du 29/01/08 2

Relatif à la composition de la Commission Tripartite Locale de suivi des transferts des services et personnels

BUDGET ET MODERNISATION

ARRETE n°2008 – 00602 du 29/01/08

Relatif à la composition de la Commission Tripartite Locale de suivi des transferts des services et personnels

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et, notamment son article 104,
VU le décret n°2005-529 du 24 mai 2005 portant création des Commissions Tripartites Locales,
VU les propositions du Président du Conseil Général,
VU les propositions des organisations syndicales représentant les services déconcentrés de l'Etat concernés par le transfert de compétences,
VU l'arrêté préfectoral n°2007- 08471 du 4 octobre 2007 portant création de la Commission Tripartite Locale de suivi des transferts des services et des personnels,
sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère,

Arrête :

Article 1^{er} – L' arrêté préfectoral n°2007- 08471 susvisé est abrogé.

Article 2 – La Commission Tripartite Locale, instituée auprès du préfet de l'Isère, est formée de trois collèges, comme suit :

- * le premier collège est composé des représentants des services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat dans le département appelés, en totalité ou en partie, à être transférés au département et désignés par le préfet,
- * le deuxième collège est composé des représentants du département, désignés par le préfet sur proposition du président du conseil général,
- * le troisième collège est composé des représentants du personnel de la fonction publique de l'Etat désignés par le préfet, sur proposition des organisations syndicales,

les collèges susmentionnés seront réunis en «Sous-commissions», en fonction des thématiques abordées, conformément à l'annexe ci-jointe - s'agissant du deuxième collège : Mme Gisèle PEREZ, Vice-Présidente chargée du Personnel et Mme. Bernadette LUPPI, Directrice des Ressources Humaines, sont membres de fait pour chacune des sous-commissions.

Article 3 – La commission est associée aux travaux préalables à l'élaboration des décrets fixant les modalités de transferts définitifs des services et parties de services mentionnés au VII de l'article 104 de la loi du 13 août 2004 susvisée.

Elle est associée à la mise en oeuvre des modalités pratiques des transferts définitifs des services et des personnels au niveau départemental.

Article 4 – La commission se réunit à l'initiative du préfet ou à la demande de la moitié au moins des représentants du personnel. Elle est présidée par le préfet ou son représentant.

Sa composition sera adaptée , à chaque réunion, en sous-commissions, pour tenir compte de l'ordre du jour.

Les représentants du personnel peuvent être assistés de suppléants. Ils sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Article 5 – Les membres et les experts de la commission locale sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents relatifs notamment à des sujets d'ordre individuel dont ils ont eu connaissance en cette qualité.

Une autorisation d'absence est accordée aux représentants des organisations syndicales siégeant au sein de la commission pour leur permettre de prendre part aux réunions sur simple présentation de leur convocation.

Les membres de la commission ne perçoivent aucune indemnité du fait de leurs fonctions au sein de ladite commission. Ils sont toutefois indemnisés de leurs frais de déplacement et de séjour dans les conditions fixées par le décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié.

Article 6 – Le secrétariat de la commission tripartite locale est assuré par *le Bureau du Budget et de la Modernisation* - Direction des Ressources et de la Modernisation, en préfecture de l'Isère.

Article 7 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère, le Recteur et l'Inspecteur d'Académie de Grenoble, les chefs des services déconcentrés de l'Equipement, des Affaires Sanitaires et sociales de l'Isère, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur de l'Aviation Civile Centre-Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 29 JANVIER 2008
Le Préfet,
signé : Michel MORIN

Composition de la Commission Tripartite Locale (CTL) de suivi des transferts des services et personnels

	Sous-Commission «Education»	Sous-Commission «Routes»	Sous-Commission «domaine Sanitaire et Social»	Sous-Commission «Aménagement Foncier»	Sous-Commission «Aérodromes»
Collège «ETAT»	le Préfet ou son représentant le Recteur d'Académie ou son représentant l'Inspecteur d'Académie ou son représentant	le Préfet ou son représentant le D.D.E. ou son représentant	le Préfet ou son représentant le D.D.A.S.S. ou son représentant le D.D.E. ou son représentant	le Préfet ou son représentant le D.D.A.F. ou son représentant	le Préfet ou son représentant le Directeur de l'Aviation Civile Centre-Est ou son représentant le D.D.E. ou son représentant
Collège «DEPARTEMENT»	M. André COLOMB-BOUVARD, Vice-Président chargé de l'Education M. Erik MALIBEAUX, Directeur de l'Education	M. Charles BICH, Vice-Président chargé des Routes M. Pierre LASSIAZ, Directeur des Routes	M. José ARIAS, Vice-Président chargé de l'Action sociale Mme Roselyne LUCATS, Directrice du Développement social	M. Christian NUCCI, Vice-Président chargé de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Equipement des Territoires, des Politiques de l'Eau M. Jean-Michel SEILLES, Directeur de l'Aménagement des Territoires	M. Christian NUCCI, Vice-Président chargé de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Equipement des Territoires, des Politiques de l'Eau M. Olivier MERLIAUD, Directeur des Transports
Collège «Représentants des PERSONNELS»	<p>Titulaires Mme. Francette MONNIER (UNATOS FSU) Mr. Mohamed RAKIB (SNAENCT -UNSA EDUC) Mr. Pierre PETRALIA (SGPEN/CGT)</p> <p>Suppléants Mr. Matthéos KOUTSOS (FSU) Mr. Antonio MONTENEGRO (SNAENCT-UNSA EDUC) Mr. Jacques BERT (SGPEN/CGT)</p>	<p>"CGT" :</p> <p>Thierry ZIMMERMANN (SSCT/PARC) Jacques NOËL (SSCT/PARC) Jean-Jacques GARET (SASE/VOIRON) Chantal GOMEZ (SUP/CDCT) Patrick ARTHAUD (SSCT/CT) Claude DETROYAT (SPR/CAR) Georges BENAIS (SSCT/PARC) Yves BELMONTE (SSCT/PARC) Johnny POLITANO (SICP/BIR) Dominique RIBOT (SASE/BE) Véronique BLANCHARD (SUP/BADS) Frédérique BIBAS-DEBRUILLE (SAJ/BGM)</p> <p>"Cartel Cgt-FO" :</p> <p>Tanguy JESTIN (SASE/GRENOBLE) Claudine MATRANGA (SHV/BA) René STRIPOLLI (SSCT/PARC) Alain BERARD (SASE/GRENOBLE) Florent MICHEL (SASE/BE) Armelle PEREZ (Direction/CG) Albert ROSIN (SSCT/PARC) Jean JOUBERT (SSCG/BIRMTG)</p>	<p>DDASS :</p> <p>Titulaires Mme. Florence FUVEL (CGT) Mr. Patrick SINSARD (CGT) Mme. Mireille JUBERT (CFDT)</p> <p>Suppléants Mme. Jeannine MAZUEL (CGT) Mr. Michel FAIHY (CGT)</p> <p>Pour le FSL (EQUIPEMENT) :</p> <p>"CGT" :</p> <p>Thierry ZIMMERMANN (SSCT/PARC) Jacques NOËL (SSCT/PARC) Jean-Jacques GARET (SASE/VOIRON) Chantal GOMEZ (SUP/CDCT) Patrick ARTHAUD (SSCT/CT) Claude DETROYAT (SPR/CAR) Georges BENAIS (SSCT/PARC) Yves BELMONTE (SSCT/PARC) Johnny POLITANO (SICP/BIR) Dominique RIBOT (SASE/BE) Véronique BLANCHARD (SUP/BADS) Frédérique BIBAS-DEBRUILLE (SAJ/BGM)</p> <p>"Cartel Cgt-FO" :</p> <p>Tanguy JESTIN (SASE/GRENOBLE) Claudine MATRANGA (SHV/BA) René STRIPOLLI (SSCT/PARC) Alain BERARD (SASE/GRENOBLE) Florent MICHEL (SASE/BE) Armelle PEREZ (Direction/CG) Albert ROSIN (SSCT/PARC) Jean JOUBERT (SSCG/BIRMTG)</p>	<p>Titulaires Mme. Florence BARRAL-BOUTET (FO) Mr. Thierry CLARY (FO) Mme. Dominique BRISSARD (UNSA) Mr. Thierry COLLET (CGT) Mlle. Josiane GIROUD (FSU)</p> <p>Suppléants Mme. Christine BAROUX (FO) Mme. Frédérique STEIN (FO) Mme. Christine BOENINGEN (UNSA) Mr. Pascal VIGNANE (CGT) Mr. Jean-Marc SCHUTZ</p>	<i>Mandat donné aux représentants syndicats de l'Equipement</i>